



MEMENTO

MAIRIE

04 74 38 28 44

Adresse mail : mairie.stdenis@orange.fr

Site : www.mairie-saintdenisenbugey.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT AU PUBLIC

- du lundi au jeudi de 14 h à 17 h
- le vendredi de 14 h à 18 h
- le samedi de 8 h 30 à 11 h 30

PERMANENCES DES ÉLUS

- Les élus (es) du Conseil municipal sont à la disposition du public lors de permanences en mairie.
- M. le Maire sur RDV tous les lundis et mercredis de 16h00 à 18h00
Tél. 04 74 38 28 44
- Les maires adjoints et conseillers délégués : tous les samedis de 9h30 à 11h30 sans RDV.

POLICE MUNICIPALE EN CAS D'URGENCE

Tél. 04 74 38 38 09

ENLÈVEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

- Sacs jaunes : tous les lundis des semaines impaires.

Prochains enlèvements :

- 14 mars
- 11 avril
- 29 mars
- 25 avril

- Conteneurs ménagers : tous les mercredis.



DISTRIBUTION DES SACS JAUNES

Les sacs jaunes de tri sélectif sont fournis par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, pour 12 mois à compter de la date de leur première remise. Les prochaines permanences auront lieu au local habituel de la mairie :

- > **Vendredi 18 mars et 15 avril**
de 15h45 à 16h45
- > **Samedi 19 mars et 16 avril**
de 10h45 à 11h45

Aucun sac ne sera distribué en dehors de ces permanences.

Notre marché

D'un côté, tout est nuances de blanc, jaune et gris, de l'autre côté c'est une explosion de couleurs !!!

Vous aurez deviné, c'est la place de l'église le jeudi matin !

Pierre, le fromager, vous propose : des œufs, un beurre breton subtil, des fromages de vache, de chèvre, de brebis, de bufflonne. Et oui, Pierre privilégie les circuits courts en se fournissant auprès de petits producteurs locaux de l'Ain, du Jura, de Savoie, du Dauphiné, d'Auvergne, et met à l'honneur l'Italie avec le Mascarpone et la mozzarella qu'il nous suggérera également sous sa forme « fumée » durant la saison estivale. J'ai pour ma part goûté un Laguiole (non ! pas le couteau ! 😊) mais un fromage du Cantal « à tomber par terre ». Guidée par les conseils du spécialiste, je me suis laissée tenter par une tome des Aravis à la saveur « beurrée ». Malicieusement, Pierre a préféré taire le nom de son fournisseur qui entend limiter sa production.

Face à lui, c'est **Ridvan** le primeur, qui attire notre regard par la diversité et la provenance de ses fruits et légumes d'une fraîcheur remarquable. De la poire juteuse à la banane des Canaries en passant par le chou fleur de Bretagne, la patate douce, et le radis noir, les oranges gorgées de soleil, ... rien ne manque pour faire le plein de fibres, minéraux, oligoéléments et vitamines et passer ainsi l'hiver sereinement.

Je n'ai pas pu résister longtemps à la tentation de constituer un assortiment et j'ai craqué pour des dattes aussi douces qu'ensoleillées.

On pourrait penser que tout les sépare ? Il n'en est rien, ils sont tous deux animés de la même bonne humeur et l'envie de vous faire découvrir leurs produits.

Nous souhaitons la bienvenue à nos deux marchands forains qui vous assurent hebdomadairement un vrai service de proximité.



Le passage à la télévision haute définition, ce sera le 5 avril 2016 !

Il reste quelques semaines pour vérifier que VOTRE téléviseur est bien compatible avec la nouvelle norme HD, sinon, vous ne pourrez plus recevoir la télévision après cette date !

Ce passage concerne les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau.

Un test simple existe pour vérifier que son téléviseur est compatible TNT HD : allez sur la chaîne 7, puis la chaîne 57 et vérifiez que le logo ARTE HD est bien présent en continu sur l'une des 2 chaînes, en haut à gauche de l'écran. Si c'est le cas, votre télé est prête pour le 5 avril, sinon, il ne faut pas tarder à s'équiper d'un adaptateur TNT HD à brancher dès maintenant au téléviseur. Il est souhaitable de ne pas attendre le dernier moment pour s'équiper, afin de bénéficier d'un large choix de produits, dont ceux de premier prix (à partir de 25 euros).

Pour vous informer, l'Agence nationale des fréquences (ANFR) a édité un dépliant explicatif, disponible sur le site : http://www.recevoirlatnt.fr/fileadmin/content/Kit_communication/ANFR-Imprime-grand-public2.pdf

L'ANFR attribue également des aides prévues par l'État pour accompagner les personnes les plus fragiles :

- une aide financière de 25 euros pour l'acquisition d'un équipement HD pour les téléspectateurs dégrévés de la contribution à l'audiovisuel public ne recevant la télévision que par l'antenne râteau ;
- depuis le 28 janvier, une aide gratuite à domicile est ouverte pour les personnes âgées de plus de 70 ans ou ayant un handicap supérieur à 80 %. Elle permet, en partenariat avec La Poste, une intervention par les facteurs pour installer l'équipement TNT HD au domicile des téléspectateurs. Pour en bénéficier, il faut appeler le 0970 818 818.

Pour plus d'informations, un site internet www.recevoirlatnt.fr

**Un numéro d'appel (non surtaxé)
0970 818 818**

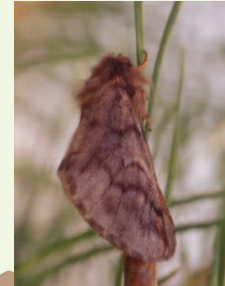


Le cycle biologique

Le cycle biologique de cet insecte est annuel. On peut le présenter schématiquement en 8 étapes :



1 A partir de mi-juin, un soir d'été, les papillons de la processionnaire sortent de terre. Mâles et femelles s'accouplent, puis les mâles meurent un ou deux jours après.



2 La femelle s'envole et dépose entre 70 et 300 œufs sur les aiguilles de pin. Puis elle meurt à son tour.



3 Les chenilles éclosent 30 à 45 jours après la ponte. Elles se nourrissent avec les aiguilles du pin, et sont reliées entre elles par un fil de soie.



4 Au cours de leur croissance, les chenilles changent de couleur et se couvrent de poils (jusqu'à 1 million).



5 Les chenilles construisent un abri en soie en automne, sur la branche d'un pin. Elles passent l'hiver dans cet abri, et ne sortent que la nuit pour entretenir leur nid et se nourrir.

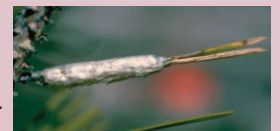


6 Au printemps, la colonie conduite par une femelle quitte l'abri et se dirige vers le sol. C'est la procession de nymphose : toutes les chenilles se tiennent les unes aux autres et se déplacent en longue file. Une file peut compter quelques centaines de chenilles. Au bout de plusieurs jours, elles s'arrêtent dans un endroit bien ensoleillé et s'enfouissent dans le sol.



7 Deux semaines plus tard, toujours dans le sol, les processionnaires tissent des cocons individuels et se transforment en chrysalides. Elles restent dans cet état pendant plusieurs mois (ou parfois plusieurs années selon les régions).

8 Au bout de quelques mois, chaque chrysalide se métamorphose en papillon, toujours sous la terre. Et puis, un soir d'été, les papillons sortent de terre...



processionnaire du pin



Dégâts

Selon l'essence et le type de peuplement, l'intensité des dégâts est très variable. En montagne, la processionnaire est uniquement présente sur les versants sud (houppiers ensoleillés, lisières,...).

Une défoliation même totale ne provoque pas la mortalité des arbres atteints. Elle entraîne une perte de production qui équivaut au plus (si la défoliation a été totale) à environ une année d'accroissement. Les arbres récupèrent en quelques années. Si leurs conditions de croissance sont satisfaisantes, ils sont parfaitement capables de supporter cette attaque.

Risques pour l'homme et les animaux

Les chenilles processionnaires sont recouvertes de poils qui, dispersés par le vent ou par nous-mêmes (tonte de la pelouse, en essayant de détruire une procession...) peuvent provoquer une irritation chez les personnes et les animaux. La survenue d'effets sanitaires n'implique donc pas nécessairement un contact direct avec les insectes. L'appareil urticant de la chenille processionnaire se met en place au cours du développement larvaire. A partir du troisième stade larvaire (L3), des poils microscopiques urticants apparaissent progressivement sur la partie dorsale des segments abdominaux. Au dernier stade larvaire, ces plages, dites « miroirs », sont entièrement garnies de poils urticants.

Ces poils, très légers et fragiles, se détachent très facilement dès que la chenille est inquiétée ou excitée et peuvent être emportés par le vent. Lorsque le poil se brise, dès le premier contact, la substance urticante et allergisante qu'il contient, la « thaumétopoïne », se libère provoquant des démangeaisons très vives. Ces irritations se caractérisent par des érythèmes ou des éruptions prurigineux accompagnés parfois d'atteintes oculaires ou pulmonaires voire des réactions allergiques plus graves telles que les œdèmes de Quincke ou les chocs anaphylactiques.

Les poils sont très présents dans les nids définitifs puisque deux mues y sont effectuées et peuvent rester urticants pendant plusieurs années s'ils sont préservés de l'humidité.

Symptômes

Suite à exposition directe ou indirecte aux chenilles processionnaires les symptômes peuvent prendre les formes suivantes : éruption douloureuse, sévères démangeaisons, conjonctivite, éternuements, maux de gorge, difficultés à déglutir ou respiratoires, inflammation des muqueuses de la bouche et des intestins, hyper salivation, vomissements, douleurs abdominales.

Une personne qui a des contacts répétés avec la chenille processionnaire, présente des réactions qui s'aggravent à chaque nouveau contact.

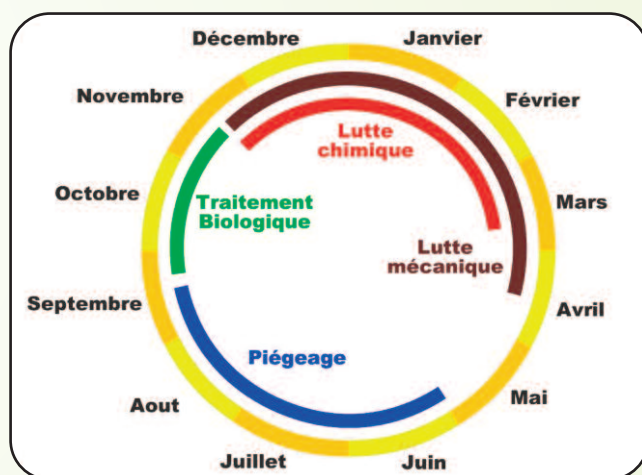
Pour les animaux, chez qui les chenilles peuvent causer de graves nécroses de la langue, une action rapide du vétérinaire peut s'avérer vitale.



Lutte naturelle contre les chenilles processionnaires

- Installer sur le tronc des arbres des pièges à chenilles et poser un piège à phéromone pour capturer les papillons (matériel en vente dans les jardineries)
- Couper et brûler les branches infestées
- Si aucune amélioration, abattre et brûler l'arbre.

Les traitements sont à refaire chaque année.



Un arrêté municipal va être proposé au prochain conseil visant à garantir la santé publique et la sauvegarde de la végétation.

Cet arrêté qui fera obligation aux propriétaires et locataires de prendre les mesures nécessaires pour l'éradication de la chenille processionnaire. L'Office National des Forêts propose un échenillage par ses équipes, sur les espaces publics ou privés.

Si vous êtes concernés ou intéressés, renseignez-vous au secrétariat de mairie.



MEMENTO

DÉCHÈTERIES AMBÉRIEU ET LAGNIEU

- **Horaires du 1^{er} octobre au 31 mars :**
 - Du lundi au samedi
8 h 30 / 12 h 00 - 13 h 30 / 18 h 00
 - Dimanche : 8 h 30 / 12 h 00
- **Horaires du 1^{er} avril au 30 septembre :**
 - Du lundi au samedi
8 h 30 / 12 h 00 - 13 h 30 / 19 h 00
 - Dimanche : 8 h 30 / 12 h 00

Calendrier des manifestations

MARS

- Vendredi 4** Réunion pompiers retraités
18h - Pompiers Retraités *Salle polyvalente*
- Samedi 5** Stage de danse - Danse Club
Salle polyvalente
- Samedi 5** Concours de coinche - Boule du Moulin *Salle du moulin*
- Samedi 5** Loto 20h - Amicale Boules *Saint Vulbas*
- Lundi 7** Soirée Bugnes - Ch'Tis *Salle polyvalente*
- Dimanche 13** Paëlla - Boule du Moulin *Salle du Moulin*
- Jedi 17** Mâchon - Club de l'Âge d'Or *Salle polyvalente*
- Samedi 19** Coupe Illico Texto 13h30 - Amicale Boules *Clos Iosti*
- Samedi 19** Cuisine du Monde - Culture et Partage CEP *Salle polyvalente*
- Dimanche 20** Carnaval - Sou des Écoles/ Ch'Tis *Dans le village*

AVRIL

- Vendredi 1^{er} / Samedi 2 / Dimanche 3**
Exposition Patchwork - Les Amies du Patch *Salle polyvalente*
- Lundi 4** Ch'ti resto - Ch'Tis *Extérieur*
- Vendredi 8** Soirée Ado - Danse Club *Salle polyvalente*
- Vendredi 8** Réunion pompiers retraités
18h - Pompiers Retraités *Salle polyvalente*
- Samedi 16** Vente Galettes - SDAFC *Au Four*
- Samedi 23** Vente Diots - Pompiers Retraités *Salle polyvalente*
- Samedi 30** Loto - Sou des Écoles *Salle polyvalente*
- Samedi 30** Challenge Marcelpoil 9h30 - Amicale Boules *Clos Iosti*



Associations

Le sou des écoles

Une association d'utilité (publique) communale

Le Sou des Ecoles œuvre pour le bien-être des enfants ; Il finance, en tout ou partie : des sorties scolaires et extra-scolaires (la classe verte tous les 2 ans), le spectacle de Noël, le carnaval, la fête de l'école ainsi que la kermesse et le bal qui suivent....

Actuellement, seulement 30 membres actifs et 6 membres du bureau portent cette charge. Dur, dur. Plus les parents (ou les grands-parents) s'investiront, plus le Sou pourra perdurer et offrir des activités aux enfants.

Prochaines manifestations

→ Dimanche 20 mars : le carnaval.

Tous les Sandenien sont invités à participer au défilé (déguisements bienvenus). Départ à 14 h de la mairie. Présentation d'un spectacle animé par le Danse-club de la Tour au centre de loisirs. Retour vers le mini-stade où la tradition veut que l'on brûle M. Carnaval. Crêpes et boissons offertes par le Sou aux participants.

→ Samedi 30 avril : le loto

Venez nombreux : il y aura plus de 6 000€ de lots à gagner sous forme de bons d'achats pouvant aller jusqu'à 300€. Gros lot : un bon d'achat de 1 000€ (sous réserve du nombre de participants).



Nicolas Goulette
président du Sou

Danse-Club de la Tour



Le samedi 5 mars le Danse-Club organise des stages ouverts à tous à **la salle polyvalente, mairie de Saint-Denis-en-Bugey** (sous réserve d'un nombre suffisant d'inscriptions)

- de 14h à 15h30 : danse africaine
- de 16h à 17h30 : flamenco
- Tarifs : 12 € le stage, 20 € les deux

Possibilité de vous inscrire sur le site du club : www.danseclubdelatour.fr ou inscription et règlement sur place à partir de 13 h 30